

SES : REGARDS CROISÉS

LA JUSTICE SOCIALE ET LES INÉGALITÉS.

Bonjour à toutes et à tous.

Aujourd'hui, je vais vous présenter un thème important du programme de SES : **la justice sociale et les inégalités**.

La question centrale est la suivante : **comment construire une société plus juste alors que les inégalités persistent ou se renforcent ?**

Pour répondre à cette question, nous verrons d'abord ce que sont les inégalités et comment elles évoluent, puis les différentes conceptions de la justice sociale, avant d'examiner les moyens d'action des pouvoirs publics.

I. Les inégalités : une réalité multiple et persistante

La **justice sociale** désigne l'ensemble des principes qui cherchent à assurer une répartition équitable des droits, des richesses et des opportunités dans une société.

Pour comprendre cette notion, il faut d'abord s'intéresser aux **inégalités**.

Les inégalités peuvent être **économiques**, comme les écarts de revenus ou de patrimoine, mais aussi **sociales**, par exemple dans l'accès à l'éducation, à la santé ou au logement.

Au cours du XX^e siècle, les inégalités ont globalement diminué grâce à la mise en place de l'État-providence, de l'impôt progressif et des systèmes de protection sociale. Cependant, depuis les années 1980, elles ont tendance à augmenter dans de nombreux pays développés sous l'effet de la mondialisation, des transformations du marché du travail et de la concentration croissante des patrimoines.

Ces inégalités ont également un caractère **cumulatif**. Par exemple, un faible revenu peut limiter l'accès à un logement de qualité ou à des études supérieures. À l'inverse, un patrimoine important génère des revenus supplémentaires qui permettent d'accroître encore ce patrimoine.

Pour mesurer les inégalités, les économistes utilisent plusieurs outils.

Le **rapport inter-décile D9/D1** compare les revenus des plus riches à ceux des plus modestes.

La **courbe de Lorenz** qui représente graphiquement la répartition des revenus dans une société.

Enfin, le **coefficient de Gini**, compris entre 0 et 1, qui mesure le niveau global d'inégalité : plus il est proche de 1, plus la société est inégalitaire.

II. Les différentes conceptions de la justice sociale

La justice sociale ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Les philosophes et économistes distinguent généralement trois formes d'égalité.

La première est l'**égalité des droits** : tous les individus doivent disposer des mêmes droits et être soumis aux mêmes lois.

La deuxième est l'**égalité des chances**, qui vise à donner à chacun les mêmes possibilités de réussite, indépendamment de son origine sociale ou de son sexe.

La troisième est l'**égalité des situations**, qui cherche à réduire concrètement les écarts de conditions de vie.

Ces différentes formes d'égalité inspirent plusieurs conceptions de la justice sociale.

Pour les **libertariens**, comme Robert Nozick ou Friedrich Hayek, la priorité est la liberté individuelle et le respect de la propriété privée. Les inégalités sont acceptées si elles résultent d'échanges libres.

Les **utilitaristes**, comme Jeremy Bentham, considèrent qu'une société est juste lorsqu'elle maximise le bonheur du plus grand nombre.

À l'inverse, l'égalitarisme de Karl Marx cherche à réduire fortement les écarts de richesse afin d'atteindre une véritable égalité des conditions de vie.

Enfin, la théorie de la justice de John Rawls occupe une place centrale en SES. Selon lui, les inégalités peuvent être acceptées à deux conditions : que chacun bénéficie d'une véritable égalité des chances et que ces inégalités profitent aux plus défavorisés.

III. Comment les pouvoirs publics cherchent-ils à réduire les inégalités ?

Pour promouvoir davantage de justice sociale, les pouvoirs publics disposent de plusieurs instruments.

Le premier est la **fiscalité**. Grâce à l'impôt progressif sur le revenu, les ménages les plus aisés contribuent davantage au financement des dépenses publiques.

Le deuxième instrument est la **protection sociale**, qui protège les individus contre les risques de la vie comme la maladie, le chômage ou la vieillesse.

Le troisième levier est celui des **services collectifs**, comme l'école publique ou l'hôpital, qui permettent à tous d'accéder à des services essentiels indépendamment de leur revenu.

Enfin, les pouvoirs publics peuvent mettre en place des mesures de lutte contre les discriminations, par exemple les politiques favorisant l'accès des élèves boursiers aux grandes écoles.

Cependant, ces politiques font débat.

Elles sont coûteuses à financer et peuvent contribuer à l'augmentation de la dette publique.

Certaines personnes estiment également que les prélèvements obligatoires sont trop élevés, ce qui peut affaiblir le consentement à l'impôt.

Enfin, certains économistes soulignent le risque d'effets pervers, par exemple lorsque certaines aides sociales pourraient décourager la reprise d'un emploi ou lorsque les politiques de discrimination positive sont perçues comme injustes par une partie de la population.

Conclusion

Pour conclure, la justice sociale vise à réduire les inégalités et à garantir une société plus équitable.

Même si les inégalités ont diminué durant une grande partie du XX^e siècle, elles restent aujourd'hui nombreuses et prennent des formes variées : économiques, sociales ou culturelles.

Face à ces défis, les pouvoirs publics disposent de plusieurs outils, comme la fiscalité, la protection sociale ou les services publics. Mais leur action soulève aussi des débats sur son coût, son efficacité et son équité.

La question de la justice sociale reste donc au cœur des enjeux économiques et politiques contemporains, car elle concerne directement la cohésion sociale et le fonctionnement de nos démocraties.

Merci de votre attention.